

LA NUIT

EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATIONS

Au Club ISCR

EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE

Sur la Digue du port de la Rague

DELAI APRES L'AMENEE DE L'APERCU A TERRE (si différent de 30')

20 minutes

PROGRAMME DES COURSES

Le nombre de course prévue : maxi 3

L'heure du premier signal d'avertissement : 13h55

DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE

Golfe de la Napoule

HEURE LIMITE DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT





16h30

HEURE LIMITE DE LA COURSE

17h30 pour le premier de chaque classe.

20 minutes après le 1^{er} de la classe + le plus grand écart de rating de la classe.

DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

Classes A – B – C	flamme 1	
Classes D – R1.....	flamme 2	
Classes R2 – L.....	flamme 3	
Classes E - F – G – R3 – R4.....	flamme 4	

DESCRIPTION DES PARCOURS

Voir annexe

SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT (Chapitre 2)

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par une pénalité d'un tour (360°)

DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS (si différent du § 17.1 des IC type)

Les réclamations devront être déposées avant 19h00.

SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE

Temps/Distance avec application du CVL

CANAL DE VACATION RADIO

VHF : 77 Comité : 06.74.29.02.96

ORGANISATION DE LA JAUGE

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de jauge à tout moment. De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et/ou non déclarés dans sa fiche d'inscription.

HEURE LIMITE D'AFFICHAGE DES COEFFICIENTS DE TEMPS COMPENSE

30 minutes avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement

HEURE LIMITE DES RECLAMATIONS CONCERNANT LES COEFFICIENTS

Identique à l'heure limite des dépôts de réclamation

REMISE DES PRIX :

Au club de la rague entre le fromage et le dessert

DE LA RAGUE

DESCRIPTION DES PARCOURS

Pour toutes les classes :

Parcours n°1 : Départ – B – C – A DISTANCE : 3,30 milles le tour cinq tours

Parcours n°2 : Départ – C – B – A DISTANCE : 3,30 milles le tour cinq tours

MARQUES

A - Bouée cylindrique jaune mouillée dans l'Est du port de la Rague

B - Bouée cylindrique jaune mouillée dans l'Est de la marque « A » à 1 mille nautique.

C - Bouée cylindrique jaune mouillée dans le Sud-Est du port du Béal.

DEPART :

Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV

Départ de la procédure à 5 minutes

Un bateau qui ne prend pas le départ 15mn après son signal de départ sera classé DNS.

Possibilité de bouée de dégagement : Bouée cylindrique rouge avec pavillon rose

DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART (si différente du § 10.2 des I.C. type)

Entre le mât du pavillon à terre, ou le bateau comité et une bouée cylindrique jaune

DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE (si différente du § 12.1 des I.C. type)

Entre le mât du comité à terre ou le bateau comité et une des marques du parcours.

Possibilité de réduction à n'importe quelle marque

PARCOURS